

@ctu.mict

Flash d'info de l'UfmiCT CGT n° 119

Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel



Mercredi 5 février 2014

... Edito



Sommaire :

Edito : Service public et Sages-femmes

Orga : État à fin décembre 2013

Revendic : ordres professionnels / psychologues / médico-techniciens / profession infirmière / kinésithérapeutes

UGICT : Site Internet Ugict-CGT

Service public au cœur, Sages-femmes profession médicale dans la FPH !

Les fédérations CGT, FO et Sud du secteur de la santé ont exigé le rétablissement du secteur public hospitalier tel qu'il existait avant la loi HPST. Les trois fédérations syndicales s'inquiètent des objectifs recherchés avec la "territorialisation" du service public hospitalier et l'élargissement des coopérations public/privé. Il est "urgent de rompre avec cette logique dangereuse qui détruit le service public et l'hôpital public au détriment de la population" précisent-elles. Elles déplorent que le gouvernement maintienne les dispositions de la loi HPST et poursuive la "logique de l'enveloppe fermée" avec la publication de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2014. "Cette politique conduit l'immense majorité des hôpitaux et des établissements médico-sociaux à des difficultés financières inextricables" et transforme les droits statutaires des agents et les emplois en "principale variable d'ajustement". Les trois fédérations critiquent le maintien de l'organisation en pôles... Elles rappellent avoir "tiré le signal d'alarme" à plusieurs reprises et considèrent "désormais que le temps est venu d'organiser une riposte d'ensemble afin de se faire entendre et d'obtenir satisfaction".

La détermination est indispensable. L'évolution actuelle du dossier des sages-femmes montre qu'elle est utile.

La réunion du 29 janvier portait sur la finalisation du socle commun avec un éclairage sur les problématiques de l'encadrement. La CGT a rappelé le point fort du mouvement avec la reconnaissance du caractère médical de la profession. Il n'est pas question de revenir à des modes hiérarchiques paramédicaux qui sont une des causes de la confusion. Cela a amené Edouard Couty à réaffirmer que les sages-femmes relèvent de la hiérarchie des affaires médicales ou à défaut de la direction des ressources humaines. Concernant la responsabilité des unités fonctionnelles de physiologie par une sage-femme, la CGT a exigé que cette disposition soit une obligation et non une possibilité, cela a été repris unanimement par les représentant-e-s de la profession. Le ministère doit trancher prochainement.

Une nouvelle réunion a lieu le 6 février.

C'est aussi le jour de l'action nationale initiée par la CGT pour la protection sociale, les salaires, l'emploi... Détermination, vous dit-on !

Le point sur l'organisation.

Vigilance

L'état d'organisation à la fin de l'année 2013 est disponible.

Pour l'exercice 2012, l'augmentation des adhérent-e-s pour le champ fédéral est de 4.44% par rapport à l'année précédente, il est de 4.66% pour les syndiqué-e-s médecins, ingénieurs, cadres et technicien-ne-s, avec un total de 11026 syndiqué-e-s pour l'UfmiCT. La progression est moindre sur les cotisations au niveau fédéral.

Pour l'exercice 2013, l'état au 31 décembre 2013 appelle des réactions. La progression fédérale est sur les douze mois de 2.46%. Pour les FNI Ugict, il y a stabilisation avec +0.18% seulement. Certes, depuis des années, la progression était plus forte que la moyenne fédérale pour autant, il est urgent de réagir.

Dans la préparation du comité général de l'UfmiCT du 25 mars, du congrès de l'Ugict de mai, il faut que les syndicats règlent le solde des FNI 2013. Des adhésions ont été réalisées chez les psychologues, chez les sages-femmes, chez les orthophonistes, cela doit se traduire dans les règlements des FNI et des cotisations... .

Le coin du revendicatif...

Ordres professionnels :

L'intersyndicale CFDT Santé Sociaux, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD Santé Sociaux, UNSA Santé Sociaux anti-ordinale a publié un nouveau communiqué de presse. En 8 ans d'existence, la conviction de l'impérative nécessité de l'abrogation des ordres est renforcée. Extraits : « Le mutisme ministériel n'induit pas un recul sur la demande intersyndicale d'abrogation de l'ordre infirmier. Pour répondre à la demande d'évolution du dossier par les collègues soumis-e-s aux Ordres, nous proposons d'arborer de manière durable sur nos tenues de travail une notification claire de refus des ordres. L'intersyndicale continue de revendiquer que les missions ordinaires et les personnels de l'ordre infirmier soient intégrés au sein du Haut Conseil des Professions Paramédicales, en lui attribuant les moyens nécessaires. En ce début d'année 2014, avant les élections politiques de mars, nous attendons que Madame la Ministre donne un signe fort qui redonnera confiance aux infirmier-es, et à l'ensemble des professionnels qui refusent de cotiser à un ordre avec la mise en œuvre concrète des annonces faites depuis juin 2012 de non obligations d'affiliation aux ordres. ». Le Bulletin fédéral 31/2013 détaille les positions de la CGT contre les ordres professionnels.

Psychologues :

La lettre électronique 27 du mois de Janvier du collectif Psychologues de l'Ufmict-CGT est parue. Elle revient sur la préparation de l'initiative d'action intersyndicale sur les salaires et contre la précarité qui devrait avoir lieu en avril. Les mois de février et mars sont prévus pour multiplier les rencontres avec les parlementaires pour les sensibiliser sur cette situation.

Médico-techniciens :

Le collectif des personnels « Médico-techniques » de l'Ufmict-CGT réunissant les Techniciens de laboratoire, les Préparateurs en Pharmacie et les Manipulateurs en radiologie s'est réuni le 30 janvier. Après avoir débattu sur l'actualité, les membres ont décidé de s'inscrire pleinement dans la préparation des prochaines élections professionnelles en produisant rapidement des écrits spécifiques pour chaque profession. Un plan de travail a été mis en place pour s'assurer de la diffusion massive du récent Encart Options sur la biologie médicale.

Profession infirmière

Le collectif s'est réuni le 30 janvier avec 15 participant-e-s. Les prochaines réunions de comité de suivi ministériels sont le 14 février pour les IADE et le 20 février pour le suivi LMD. La CGT y participera.

Sur le LMD, les rencontres sur le référentiel de la formation IBODE devraient reprendre après la publication par le ministère du rapport IGAS/IGANER sur le processus LMD dans le secteur. La CGT continue de porter l'exigence de l'exclusivité des fonctions pour les IBODE et les puéricultrices comme c'est le cas pour les IADE depuis 2002.

Un échange a eu lieu sur la violence à l'hôpital et la nécessité de suivre les fiches d'évènements indésirables au niveau des organisations syndicales. Concernant l'égalité professionnelle, les discriminations à l'égard des femmes enceintes, notamment sur le gel de la note durant le congé maternité, doivent être combattues avec plus de force.

Enfin, la reconnaissance de la pénibilité dans le champ sanitaire et social est une urgence. Le bulletin fédéral porte un tract sur cette problématique. A noter, le salon infirmier les 5, 6 et 7 novembre, un mois avant les élections... .

Kinésithérapeutes

Une étude de Harris Interactive a été réalisée auprès des professionnel-le-s. 62% se disent opposés à la réforme décidée l'an dernier par le ministère... 70% s'accordent à penser qu'elle n'atteste pas d'une reconnaissance de la profession à sa juste valeur par les pouvoirs publics. 92% entendent bénéficier des mêmes conditions que celle accordées aux orthophonistes, c'est-à-dire la reconnaissance en Master 2. Le positionnement continu de la CGT pour la reconnaissance des professions est conforté... .

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...

Série d'affiches pour les panneaux

Comme demandé par beaucoup d'organisations, l'Ugict vient de publier une série d'affiches sur les thématiques du temps de travail, de l'égalité femme homme, des retraites et du management.

Ces visuels reprennent l'esprit de la campagne "Cadres, Réagissons" et sont disponibles au téléchargement.

L'Ugict-CGT fournit différents fichiers pour que ces affiches soient imprimées localement, ou chez un imprimeur professionnel, ou diffusées sur Internet <http://www.ugict.cgt.fr/tracts>



Site de l'UGICT CGT : www.ugict.cgt.fr